



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**FUSION DES RÉGIONS AUVERGNE ET RHÔNE-ALPES
RÉORGANISATION DE L'ÉTAT TERRITORIAL**

COMPTE-RENDU

**INSTANCE INFORMELLE INTERMINISTÉRIELLE
DE DIALOGUE SOCIAL**

RÉUNION DU JEUDI 18 MAI 2017

Annexe 1 : liste des personnes présentes.

Pièces jointes :

- déclarations préliminaires des organisations syndicales,
- note sur l'accompagnement de la fusion,
- note sur le développement des systèmes d'information et de communication.

La réunion est présidée par Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et a lieu en visioconférence. Les participants se trouvent à la préfecture du Puy-de-Dôme et à la préfecture du Rhône (cf liste des présents en annexe).

Monsieur COMET ouvre la séance ; il s'agit de la 6ème réunion de cette instance, réunie quatre fois en 2015 et une fois en 2016. Il indique que la démarche est singulière car cette instance interministérielle n'est pas officielle. Il souhaite néanmoins garder le rythme d'une réunion annuelle. Devant la Conférence Nationale de l'Administration Territoriale de l'État (CNATE)¹, il a demandé qu'elle soit formalisée, pour deux raisons :

- dans le respect des singularités, l'interministérialité est nécessaire pour que l'action de l'État soit unique,
- une démarche interministérielle nécessite des échanges avec les personnels et leurs représentants.

Il salue la présence des directeurs régionaux et de leurs représentants. Il souligne l'importance du dialogue social et rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. faire le point sur la fusion : mise en œuvre et accompagnement de la fusion (mobilités professionnelles, formations, déplacements...),
2. développement des systèmes d'information et de communication,
3. stratégie de l'État et projet d'administration.

Puis il demande si les représentants des organisations syndicales souhaitent faire des déclarations préliminaires. Un représentant de chaque organisation lit une déclaration préliminaire (cf pièces jointes). En outre, un représentant de Solidaires intervient sur la réforme des douanes. Il indique que le malaise des agents est grand, que les hommes politiques et chefs d'entreprise sont inquiets. Il dénonce une «destruction de l'Auvergne au profit de Rhône-Alpes» et une réforme sans concertation ni dialogue social. Il souhaite une remise à plat de la réforme par le nouveau Gouvernement avec une reconsidération de la question douanière en ex-Auvergne.

Monsieur COMET remercie les représentants syndicaux. Il transmettra les demandes de niveau national aux ministères et apportera des informations sur les sujets locaux.

I) Mise en œuvre et accompagnement de la fusion

Madame Christine MESUROLLE, secrétaire générale adjointe pour les affaires régionales, commente la note sur l'accompagnement de la fusion (note transmise aux organisations syndicales-cf PJ).

- **Les effectifs concernés par la fusion**
3 200 agents étaient concernés par la fusion et 1 600 postes ont fait l'objet d'une affectation. Il y a eu 408 mutations fonctionnelles, 61 mutations géographiques et 66 recrutements externes.
- **Le renforcement du niveau départemental**
Le niveau départemental a été renforcé en effectifs en 2016 par un redéploiement du niveau régional : Unités Départementales (UD) des directions régionales et directions départementales interministérielles (DDI).
- **L'équilibre des sites de Clermont-Ferrand et Lyon**
La baisse moyenne des effectifs des directions du périmètre «Réate» (hors SGAR) est la même à Lyon et à Clermont-Ferrand de fin 2015 à avril 2017 : - 4 %.
- **Les formations interministérielles**

¹ CNATE : conférence instaurée par le décret du 8 mai 2015 portant charte de déconcentration. Il s'agit de la réunion des 13 préfets de régions et des secrétaires généraux des ministères, sous la présidence du secrétariat général du Gouvernement.

- **Les formations interministérielles**

Les formations interministérielles sur le management de 2016 sont poursuivies en 2017 (coaching, conduite de projet, ateliers de co-développement...) ainsi que la formation à l'utilisation des nouveaux outils de communication (visioconférence et webconférence «Jitsi»...). Le programme des formations interministérielles est dense et complété par celles des directions.

- **Les déplacements**

L'expérimentation fructueuse de la navette interministérielle en 2016 a conduit à pérenniser ce service en 2017. La fréquentation est en hausse constante avec une moyenne de 9,5 passagers par trajet.

Monsieur COMET note que les chiffres donnés par Madame MESUROLLE concernent le périmètre «Réate» et que les revendications vont au-delà de ce périmètre. Il y est attentif. Il donne ensuite la parole aux représentants syndicaux.

Les représentants de l'UNSA demandent la répartition entre les DDI et les UD dans le cadre du renforcement départemental. Ils souhaitent un renforcement de la formation des cadres. Les représentants de FO s'étonnent du nombre d'agents touchés par la fusion (environ 1 600) alors que la prime d'accompagnement de la réforme régionale de l'État (PARRE) n'a pas concerné autant de personnes. Les représentants de Solidaires saluent le souhait du préfet sur les échanges en interministériel mais constatent l'absence de l'Agence Régionale de Santé (ARS) à cette réunion, comme à d'autres réunions avec les organisations syndicales. Ils indiquent que la navette de l'ARS circule en parallèle de la navette interministérielle, sans mutualisation effective du fait des lourdeurs de réservation imposées par l'ARS. Le représentant de la FSU, faisant référence aux indicateurs du secteur de la métallurgie, souligne que la part des personnels «productifs» (catégorie B et C) diminue au bénéfice des personnels «improductifs» (catégorie A). Il considère que la formation de type coaching sert à pallier la perte de sens des «cadres - excel». Il y a un décalage, voire une opposition entre les agents qui sont sur le terrain et les encadrants qui font des prescriptions pas toujours en lien avec ce qui se passe sur le terrain.

Madame MESUROLLE répond sur le redéploiement des effectifs du niveau régional vers le niveau départemental : en 2016, + 18 ETP dans les UD et + 7 en DDI. Elle précise que les postes impactés par la fusion ont été plus ou moins modifiés. La PARRE fonctionnelle est liée aux besoins de l'agent d'acquérir de nouvelles compétences par une formation d'au moins 5 jours. Or de nombreux postes ont été reconfigurés sans nécessiter l'acquisition de nouvelles compétences. Elle précise qu'au 31 mars 2017, 32 demandes de PARRE géographiques et 207 demandes de PARRE fonctionnelles ont été déposées.

Sur la navette, le travail avec l'ARS est en cours pour rapprocher les deux navettes mais, pour l'instant, elles n'ont pas les mêmes horaires (la navette de l'ARS démarre une demi-heure plus tard que la navette interministérielle). Cependant, un accord de réciprocité permet aux agents, dont la navette ne circule pas faute d'un nombre d'inscrits suffisants, d'utiliser l'autre si elle circule.

Monsieur COMET répond à la FSU que la distinction entre «productifs» et «improductifs» lui paraît inappropriée puisque des cadres aussi peuvent être «productifs», notamment au contact du public. La formation au management est indispensable, elle est donc une formation permanente et stratégique.

Le représentant de la FSU précise que ses propos concernent l'inspection du travail (il cite le département de la Loire qui comptait 29 agents de contrôle en 2014 contre 24 agents sur le terrain en 2017 et 3 cadres de plus). Monsieur COMET relève la vigueur des propos alors que le sujet est

Les représentants de FO demandent l'élargissement de la PARRE à tous les fonctionnaires touchés par une modification de poste. Ils considèrent que la navette est une rustine face à la défaillance des trains. Enfin, les comptes-rendus des instances consultatives des directions régionales montrent que les organisations syndicales ont voté «contre» la réforme ou se sont abstenues ou ont boycotté les réunions. Ainsi, les agents sont opposés à cette réforme qui vise à baisser le nombre de fonctionnaires. À la DRFIP, lors du dernier comité technique, près de 200 agents ont envahi la salle en raison de leurs inquiétudes. Les représentants de l'UNSA s'associent à FO sur la demande d'élargissement du versement de la PARRE. Ils indiquent que certains postes ont connu une augmentation en volume sans nécessiter une formation de 5 jours et s'inquiètent des situations de refus éventuels de formation. Ils demandent aussi l'augmentation de la formation des cadres et un retour sur l'expérimentation du télétravail en région Bourgogne-Franche-Comté (NDLR : il s'agit en fait de travail distant).

Monsieur COMET prend note de l'opposition de certaines organisations syndicales. Il appellera l'attention du Gouvernement sur les critères d'attribution de la PARRE. Au niveau local, des précisions seront apportées sur les chiffres concernant le renforcement du niveau départemental et la répartition UD/DDI. La question du management à distance sera précisée, elle doit trouver à se concrétiser en matière de télétravail et d'accompagnement social. Il note le sujet des douanes.

2) Le développement des systèmes d'information et de communication

Madame MESUROLLE explique qu'un travail interministériel a été engagé depuis la préfiguration en 2015 sur les Systèmes d'Information et de Communication (SIC) : état des lieux, évolution des outils... (cf note sur les SIC en PJ). Cependant, la convergence des outils des directions n'est pas terminée et le chantier est ouvert au niveau national. Localement, le déploiement de la webconférence avec l'application «Jitsi»² est important. Environ 1 400 postes sont équipés à ce jour dans les directions régionales. Au niveau départemental, le déploiement est plus lent en raison de l'insuffisance de la taille des réseaux, à faire évoluer.

Monsieur COMET précise qu'il porte auprès du niveau national l'évolution de l'interopérabilité des réseaux entre les différents services.

Les représentants de l'UNSA alertent sur les avis variables, selon les départements, des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) pour l'équipement informatique en cas de télétravail. Ils souhaitent une réflexion régionale sur ce sujet pour harmoniser les pratiques. Les représentants de FO font état des textes du ministère de l'écologie qui prévoient jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine alors qu'à la DREAL, seul 1 jour est possible par semaine.

Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, répond que sa première préoccupation a été d'étendre l'expérimentation du télétravail qui s'appliquait en Auvergne à l'ensemble de la région. Dans ce cadre, une note présentant les règles de mise en œuvre d'une journée de télétravail a été présentée et validée à l'unanimité en comité technique. Le choix a été fait collectivement de ne pas élargir tout de suite la note de cadrage à 2 ou 3 jours, beaucoup plus complexe à mettre en œuvre et pouvant impacter fortement l'organisation et le fonctionnement des services alors même que ceux-ci sont encore à stabiliser suite à la fusion. Bien entendu, cette note n'interdit pas à un agent de solliciter dès à présent 2 ou 3 jours de télétravail. Si le cas se produisait, la demande serait instruite. Mais aujourd'hui aucune demande n'a été déposée en ce sens.

Les représentants de l'UNSA répondent qu'en Auvergne, l'expérimentation a commencé en 2012 et que

² Application de type « Skype », installée sur les postes informatique et dédiée au travail à distance. Elle permet : de voir son ou ses interlocuteur(s), de partager des documents à l'écran et de travailler à plusieurs sur un même document.

la possibilité de télé-travailler 3 jours n'est pas encore ouverte. En DDI, elle est d'un jour par semaine. Selon Monsieur COMET, le télétravail nécessite une approche prudente, dans l'intérêt des agents et des services, et une approche interministérielle. Il convient donc d'instaurer une coordination régionale, au moins sur le partage des bonnes pratiques.

Pour le représentant de la FSU, le télétravail pose la question de la mesure du temps de travail. Comme le temps de travail est écrêté dans l'administration, comment mesurer le temps de télétravail ? Les représentants de Solidaires demandent une simplification des processus administratifs (par exemple pour les frais de déplacement).

Enfin, les représentants de FO évoquent le problème des marchés interministériels. Ils constatent une dégradation des matériels relevant des SIC (pannes répétées des imprimantes) depuis que les services souscrivent à ces marchés (il en est de même pour le marché d'entretien des locaux : le ménage est mal effectué). Monsieur Gilles PELURSON, directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, confirme et transmettra une note.

3) La stratégie de l'État en région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame MESUROLLE rappelle que lors de la dernière réunion de cette instance, le travail sur la stratégie de l'État était en cours. Elle a été finalisée en juillet 2016 dans un document intitulé « Stratégie de l'État en région Auvergne-Rhône-Alpes qui a été communiqué aux organisations syndicales.

Les représentants de l'UNSA demandent si ce document est communicable. Il est répondu positivement ; ce document est sur le site internet de la préfecture de région³. Les représentants de FO rappellent avoir demandé, fin 2016, une audience sur ce sujet avec Guy LÉVI, secrétaire général pour les affaires régionales. Ils communiquent en séance le compte-rendu de cette audience intitulé «La République est-elle divisible par treize». Ils se disent surpris de lire que l'État a des politiques «autonomes» au niveau local et dénoncent, en conséquence, l'atteinte au statut général et aux statuts particuliers des fonctionnaires de l'État, ainsi qu'à l'unité et à l'égalité républicaines.

Pour Monsieur COMET, si l'unité de l'État sur le territoire national est nécessaire, son application sur le terrain demande des nuances pour s'adapter aux particularités. Par exemple, en matière de sécurité, les priorités ne sont pas les mêmes selon les risques encourus. De plus, la volonté de travailler en interministériel est grande tout en respectant les statuts des uns et des autres. Il faut approfondir les sujets qui rapprochent.

Monsieur COMET demande aux directeurs régionaux s'ils souhaitent s'exprimer.

Monsieur PELURSON déclare qu'il faut garder à l'esprit 3 réalités : le changement important d'organisation des directions régionales, les ajustements encore nécessaires et l'impact fort de la fusion sur le quotidien de agents. C'est une situation nouvelle et le souci du dialogue social avec les représentants du personnel est constant, ainsi que le souci de transparence. Il cite l'augmentation du nombre d'arrêts maladie, communiquée aux syndicats. Le souci d'accompagner les agents est permanent (cellule d'écoute, conventionnement avec un cabinet de psychologue du travail...). Sa priorité est la résolution des situations individuelles grâce à des solutions adaptées.

Madame NOARS rappelle que la fusion est intervenue à peine 5 ans après la révision générale des politiques publiques (RGPP). En 2015, sa direction travaillait encore à consolider une culture commune aux services fusionnés en 2010 (ex-DRE, ex-DRIRE...) quand la réorganisation a commencé.

3 <http://www.prefectures-regions.gouv.fr>

Aujourd'hui, le travail consiste à mettre en œuvre cette réforme. La formation des encadrants est un sujet majeur car les services sont plus gros et « bi-sites » : les encadrants doivent faire évoluer leur posture, leurs méthodes de travail, trouver un équilibre entre le présentiel et le travail à distance. C'est nouveau et il faut les aider à progresser. Cela demande du temps. Les agents sont sa première préoccupation.

Les représentants de Solidaires confirment que les arrêts maladie sont des indicateurs utiles. Selon eux, les rapports professionnels sont devenus agressifs. Ils relèvent que la notion de proximité revient avec insistance dans le document de stratégie et soulignent que l'aspect humain doit être au cœur de toutes les politiques. Les représentants de FO dénoncent le manque de médecins de prévention et la suppression par l'INSEE du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail en Auvergne (CHSCT). Ils soulignent également que si la fusion a conduit beaucoup d'agents à changer de poste, la réforme du « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » (RIFSEEP) tend à les figer dans leur poste en raison de la cotation des postes qu'elle induit. Selon eux, cette réforme empêchera les mobilités, les agents risquant de perdre en rémunération en cas de changement.

En conclusion, Monsieur COMET retient :

- que les informations demandées en séance seront communiquées aux représentants du personnel,
- que certaines thématiques seront traitées au niveau régional : télétravail, marchés publics, accompagnement individuel,
- qu'il transmettra au Gouvernement l'information donnée en séance sur les primes à la mobilité fonctionnelle (PARRE), le RIFSEEP ainsi que le rappel de l'opposition à la nouvelle organisation de l'Etat telle qu'elle a été exprimée par les organisations syndicales.

Avant de clore la séance, Monsieur COMET demande aux représentants syndicaux s'ils souhaitent s'exprimer. Les représentants de l'UNSA alertent sur la menace de rupture d'égalité des chances des agents si les concours ne sont plus organisés à Clermont-Ferrand. Monsieur COMET considère qu'il n'est pas envisageable que des agents ne se présentent pas aux concours pour des raisons d'éloignement. Les représentants de Solidaires informent que certains agents ne demandent plus les frais de déplacements, car la procédure est devenue trop compliquée (chorus). Enfin, ceux de l'UNSA demandent si des réponses seront apportées aux questions posées dans les déclarations préliminaires.

Monsieur COMET répond favorablement. Il confirme que cette instance est utile bien qu'informelle. Les organisations syndicales n'ayant plus de question, Monsieur COMET remercie les participants et clôt la réunion.

À Lyon le **18 JUIL. 2017**

Le préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes



Henri-Michel COMET